

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Marseille, le 26 mai 2026

# L'OFB mène une opération de police d'envergure sur le littoral méditerranéen



Contrôle de pêche de loisir  
Crédit : Office français de la biodiversité.PNMGL

Dans le cadre de l'opération nationale AIRPRO, les agents de l'Office français de la biodiversité étaient mobilisés tout au long du week-end de l'Ascension pour sensibiliser et contrôler les différents usagers des aires marines protégées de la façade méditerranéenne. Plus de 90 usagers ont été contrôlés.

Les eaux de Méditerranée occidentale constituent un hotspot de biodiversité, abritant des habitats remarquables (herbiers de posidonie, récifs, lagunes, etc.) et de nombreuses espèces protégées (tortues marines, cétacés, mérus, etc.). Le réseau d'aires marines protégées (parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.) qui couvre plus de 80 % du linéaire côtier méditerranéen français vise à préserver cette richesse écologique et les équilibres du littoral.

L'Office français de la biodiversité (OFB) exerce des missions de police de l'environnement à terre, sur le littoral et en mer. Fort de son ancrage territorial, l'établissement contribue à la protection de la biodiversité marine et littorale dans le cadre de l'action de l'État en mer, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, représentant de l'État français en mer.

Parmi les atteintes à la biodiversité littorale et marine – y compris celle des étangs et lagunes - figurent la dégradation des milieux et les nuisances sonores et visuelles liées à l'augmentation de la fréquentation touristique, à l'augmentation de la pression liée à la plaisance, à la pêche de loisir, etc.

Face à ces enjeux, les agents de l'OFB mettent à profit leur expertise scientifique et leur connaissance fine du terrain pour sensibiliser les usagers et faire cesser les infractions environnementales.

## Une opération de police inédite dans les aires marines protégées de la façade méditerranéenne

L'opération menée durant le week-end de l'Ascension a mobilisé les services départementaux de la façade Méditerranée et les parcs naturels marins du Cap Corse et de l'Agriate et du golfe du Lion. Certains des contrôles ont également été menés de manière conjointe avec la gendarmerie maritime.

C'est la première fois qu'une action de police de l'environnement coordonnée au niveau de la façade se déroule sur les aires marines protégées de la Méditerranée. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération nationale AIRPRO qui se déroule du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juin 2026. Pendant ce mois, l'OFB réalise, sur l'ensemble du territoire national, des actions de prévention et de contrôle sur les activités de sport et de loisir dans les espaces naturels et tout particulièrement dans les aires protégées.

Les opérations ont porté notamment sur la protection de l'herbier de posidonies, en lien avec la réglementation relative à l'ancrage de navires de plaisance. Le respect de la nouvelle réglementation en matière de pêche de loisir a également été un enjeu fort de contrôle, en particulier dans les parcs naturels marins où cette activité est très présente. Sur les côtes sableuses, les agents se sont assurés du respect

de la mise en défens des sites de nidification des oiseaux par les promeneurs et de l'absence d'utilisation de véhicules terrestres à moteur.



Contrôle sur une dune protégée  
Crédit : Office français de la biodiversité SD2B

Cette opération avait pour objectif de contrôler les éventuelles atteintes aux milieux naturels ainsi que le respect de la réglementation applicable dans les espaces soumis à des dispositifs de protection environnementale, qu'ils soient généraux ou spécifiques.

Elle visait également à sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques du littoral, aux règles encadrant la fréquentation de ces espaces et, plus largement, aux impacts des activités humaines sur la biodiversité.

## Une opportunité pour rappeler les bonnes pratiques avec l'arrivée des beaux jours

### Dans les dunes, sur la plage et au bord de l'eau

- ✓ Les oiseaux nichant sur les plages et la végétation des dunes sont particulièrement vulnérables et menacés : ne franchissez pas les barrières et **tenez vos chiens en laisse** (obligation réglementaire du 15 avril au 30 juin) ; sauf autorisation particulière, l'usage des véhicules à moteurs y est strictement interdit
- ✓ Les tortues marines pondent aussi sur les plages méditerranéennes. Cela nécessite une grande quiétude : restez à plus de 10 mètres, éteignez toutes les sources de lumières artificielles, ne prenez pas de photos avec un flash et **prévenez le réseau tortues marines de Méditerranée française** (RTMMF : 06 64 79 54 23)
- ✓ **Emportez l'ensemble de vos déchets**, tout comme cela se fait en montagne
- ✓ Avant de vous baigner, **utilisez une crème solaire compatible avec la vie marine**, au moins 30 min avant la baignade, pour limiter sa diffusion dans l'eau

### Dans les étangs, lagunes et en mer

- ✓ **Jetez l'ancre uniquement sur les fonds sableux** pour ne pas endommager les fonds marins et utilisez une longueur de chaîne suffisante (au moins 3 fois la profondeur + longueur du bateau). Des applications gratuites comme DONIA ou Nav&Co sont développées pour vous aider
- ✓ Pour toutes les activités nautiques, **restez à distance** des dauphins et baleines et des groupes d'oiseaux posés sur l'eau
- ✓ Pour la pêche de loisir embarquée ou depuis le bord de l'eau :
  - **pensez à vous enregistrer** sur l'application RecFishing et **déclarez vos prises** : c'est obligatoire partout en Méditerranée pour la pêche des Dorades roses et coryphènes dès 16 ans depuis le 12 février 2016. Cela contribue à évaluer l'état des populations de ces espèces fragiles
  - au sein des parcs naturels marins du Cap Corse et de l'Agriate et du golfe du Lion, **vous devez demander une autorisation annuelle** quelques soient les espèces pêchées via l'application CatchMachine

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau. [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)